



Pêche au bar : des passionnés inquiets



Aux côtés de Bernard Herquier, président APPA, Michel Siquot (barbe) est venu présenter la situation et les actions possibles.

VER-SUR-MER

Professionnels et plaisanciers de Gold Beach protestent contre les directives européennes de gestion du stock de bars : fermer la pêche six mois l'an. Bruxelles soulignant l'état "très préoccupant" du stock veut interdire la pêche de janvier à juin, à ces amateurs qui dénonçaient le pillage des frayères par des braconniers. L'APPA (plaisanciers) avait convié le 2 février, Michel Siquot, président départemental des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France (FNPPSF). D'entrée J-F. Couture, amateur depuis trente ans lançait "Aujourd'hui, c'est le bar. Demain, ce sera quoi ?". Le 22 janvier sans bruit, Bruxelles prenait un décret, en vigueur au 29,

limitant la pêche au bar au-dessus du 48^e parallèle, celle des amateurs restreinte à une prise quotidienne de taille minimale de 42 cm, de juillet à décembre.

"C'est absurde. Certains jours, on est bredouilles, d'autres voient plusieurs prises en quelques minutes. Un carnet de prélèvement tel ceux du gibier serait la solution pratique !"

La colère est vive chez ces passionnés qui tirent la sonnette d'alarme. Avec ceux du surfcast, ils voisinent 2 millions en France. Des manifestations sont possibles. En attendant, des pétitions sont en place dans les commerces, une sur "mes opinions.com" a déjà recueilli 15000 signatures.